

Commune de
VILLEY LE SEC



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de
TOUL

ARRETE DU MAIRE N° 07-2026 **PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE** **SIGNATURE A UN ADJOINT**

Le Maire de VILLEY LE SEC,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du
20/03/2026 constatant l'élection de Madame Kamilia BOUTARFI en qualité d'adjointe
au maire,
Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il
convient de donner délégation à Madame Kamilia BOUTARFI, 2^{ème} adjointe au maire,

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités
territoriales, Madame Kamilia BOUTARFI, 2^{ème} adjointe, a délégation de
fonction pour intervenir dans les domaines suivants :

- Jeunesse et sports (en permanence)
- Urbanisme (en cas d'empêchement du Maire et du 1^{er} adjoint)
- Travaux (en cas d'empêchement du Maire et du 1^{er} adjoint)
- Finances (en cas d'empêchement du Maire et de la 3^{ème} adjointe).

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents
relatifs aux domaines délégués.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et
copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier.

L'adjointe, Kamilia BOUTARFI

Fait à VILLEY LE SEC le 14/04/2026
Ghislain HAZARD, Maire

